

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
ADMINISTRATION DU RUANDA.

Kigali, le 22 janvier 1957.-

O B J E T :  
Impôts indigènes  
1957.-



n° 416/A.I.

Monsieur l'Administrateur du Territoire

KIBUNGO -

204 | A1 8/01 | AT  
| 26 | 1 | 57 |

Monsieur l'Administrateur du Territoire,

J'ai l'honneur de vous rappeler que vos avis au public concernant les impôts indigènes doivent être affichés aux valves du Bureau de Territoire - conformément à l'article 11 du décret du 17 juillet 1914 tel que modifié à ce jour.-

Le Résident du Ruanda, J. E. KAGIROSSE

oswald  
Hector Louis  
Witt pour moi  
fait

effacé